

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Band: - (1999)
Heft: 33: Les 20 ans du Bureau de la condition féminine

Vereinsnachrichten: Remerciements

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



ANITA RION
Ministre de l'éducation

SOUVERAINETÉ ET ÉGALITÉ

Huit ans après l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan fédéral, le Canton du Jura faisait œuvre de pionnier en créant, en 1979, le premier Bureau de la condition féminine. Une quinzaine de cantons et quelques grandes communes ont ensuite suivi le mouvement en instituant les bureaux équivalents. En 1988, la Confédération se dotait d'un bureau de l'égalité entre hommes et femmes.

La vie de la plupart de ces institutions fut plutôt tourmentée au cours des années suivantes lorsque la crise vint remettre en cause les bonnes intentions manifestées en matière d'égalité. On constate aujourd'hui que les bureaux de l'égalité ont toutefois bien résisté aux tentatives de suppression. On peut même affirmer que l'entrée en vigueur, en 1996, de la Loi sur l'égalité, interdisant la discrimination dans la vie professionnelle, a généralement renforcé leur légitimité : l'arrivée de femmes dans les Gouvernements cantonaux y a aussi contribué. De plus, la collaboration entre les bureaux de l'égalité s'est développée, donnant ainsi plus d'écho aux campagnes d'information et de sensibilisation conduites sur le plan national (ex. violence conjugale) ou au niveau des cantons romands (ex. promotion de la formation professionnelle des filles).

Il convient de relever en outre qu'au cours de ces vingt dernières années, le mouvement féministe s'est beaucoup spécialisé. Pour avoir plus

de poids sur la scène nationale, les associations féministes ont du reste fondé l'année passée la coalition « FemCo » qui estime que la participation des femmes aux processus de pouvoir et de décision constitue un droit démocratique fondamental. A l'image de la solidarité dont elles ont fait preuve lors de la grève nationale du 14 juin 1991, les femmes expriment aujourd'hui leur volonté d'unir leurs efforts pour faire avancer l'égalité dans tous les domaines : politique, juridique, économique et social. Nombre d'entre elles ont le sentiment de vivre dans une égalité illusoire. Bien des femmes s'interdisent souvent, pour préserver la coexistence pacifique, des affrontements sur le premier terrain où se jouent les inégalités, à savoir le ménage. La jeune génération prend conscience d'exigences très difficiles à remplir telles que la tension entre la carrière professionnelle et la maternité, la nécessité de s'affirmer sur un modèle masculin tout en restant féminine ainsi que l'obligation de développer son autonomie personnelle tout en cultivant une féminité orientée vers la sociabilité.

La Suisse qui, en 1997, a adhéré à la Convention de l'ONU de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a encore beaucoup à faire pour réaliser la parité des chances entre hommes et femmes, particulièrement en matière d'éducation et d'infrastructures sociales. Dès son entrée en souveraineté, le Jura a tenu à s'engager en faveur de l'égalité et à favoriser l'indépendance de la femme ; le BCF y travaille.

Le corps social jurassien a bien besoin d'un organe en contact permanent avec la réalité de la condition féminine.

Remerciements

Nous tenons ici à exprimer notre gratitude envers toutes les personnes qui ont collaboré à ce numéro d'Inform'elles :

Mesdames Aude Gassmann, Marie-Noëlle Lovis-Reynaud, Jocelyne Voisard, Ursula Yersin, et Monsieur Pierre Boillat pour les entretiens ;
Mesdames Valentine Friedli, Marie-Josèphe Lachat,

Odile Montavon, Anita Rion, Guite Theurillat, les anciennes de la Commission ;
Monsieur Thierry Barrigue pour les illustrations ;
Madame Adèle Hamm pour la correction et la mise en page ;
Madame Marie-Cécile Monin, pour la conception et la réalisation de ce numéro.